L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN, 4 MAI 1879. 52me Année

DUFOUR & LIBBY,
Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE, 4 MAI 1879.

VENTES A L'ENCAN DE DEMAIN LUNDI

Par Stern & Co., dans leurs salles] d'encan, bottes, souliers et brodequins.

Par A. et L. Levy, dans leurs salles d'encan,—Marchandises Sèches, Notions, etc.

Propriété de choix, Magasin et Résidence. Habitation Meublée, etc. — L'attention de nos lecteurs est spécialement appelée sur la vente de propriété de choix annoncée devoir être positivement vendues aussi prochain, à la Bourse d'ancien No 64-Chartres, pour le compte de successions et autres par C. E. Girardey, encanteur. Comme placement sûr et rémunératif ces propriétés offrent des avantages dignes de l'attention de nos lecteurs. Pour les conditions et tous les détails voyez les annonces descriptives.

Le bureau de santé et la quarantaine.

Nous avons toujours pris soin de déclarer, à propos du bureau de santé qu'il ne le quarantaine, que nous faisions la guerre au système et non aux personnes. Notre raison pour faire cette déclaration est que nous croyons à la parfaite sincérité du Dr Choppin et de ses collègues, qui sont certainement convaincus qu'ils font quelque chose d'utile dans l'intérêt de la science et de la santé publique. C'est donc avec beaucoup de regret que nous avons appris que certaines personnes avaient adressé des menaces à l'estimable président du bureau. Nous ne encrions trop prémunir le public contre une tendance qui ne peut servir en rien la cause que nous défendons. Le scandale est ailleurs que dans des actes de violence qui seraient infaillibles à tous les points de vue.

Il y a sûrement, dans la perspective de la suspension pendant six mois de notre commerce avec l'extérieur, de quoi alarmer les intérêts et de quoi causer une certaine irritation dans les esprits. Mais il y a bien des voies ouvertes pour remédier à l'état de choses que l'on a raison de redouter.

La proclamation de la quarantaine de vingt jours nous paraît, comme nous l'avons déjà dit, violer l'esprit de la loi. Les intéressés peuvent donc attaquer cette proclamation soit devant les cours des États-Unis, sur un motif d'une véritable embargo sur la navigation, la proclamation viole la clause de la Constitution qui accorde au Congrès le droit de régler le commerce entre les États et avec l'extérieur. On s'est déjà occupé de cette question à Washington et nous ne doutons pas que les ministres étrangers, s'ils étaient invités par leurs nationaux à intervenir, ne réclamassent à l'obtenir de l'avocat-général qu'il envoie des instructions à l'avocat du district pour faire connaître la question à la cour des États-Unis.

Le gouvernement sachant qu'un bill pour une quarantaine nationale est pendant devant le Congrès, a préféré attendre la décision du pouvoir législatif, mais nous voyons que la proposition d'une quarantaine nationale rencontre une sérieuse opposition.

Nous ne connaissons pas le moins du monde fléché de cette opposition, car nous aurions pris de peine à nous débarrasser d'une quarantaine nationale que de notre quarantaine d'État. Moins le gouvernement fédéral aura à se mêler de ces affaires, mieux elles vaudra, d'ailleurs, bien que dans le cas dont il s'agit, la Constitution lui donne une juridiction supérieure à celle de l'État.

Efforçons-nous donc d'obtenir, sans recourir à Washington, le rappel de la quarantaine des vingt jours. Qu'a-t-on fait jusqu'à présent dans ce but?

Les intéressés ont réclamé auprès du bureau de santé lui-même et ils ont échoué. Ils devaient s'y attendre. Les médecins du bureau, pénétrés de leur responsabilité, ne voient que la question d'expérience scientifique et ils font bon marché des intérêts du commerce. Ils ne s'inquiètent pas davantage des questions légales, si ce n'est pour se plaindre que la loi ne leur donne pas assez de pouvoir. Si nous avons eu la fièvre jaune en 1878, c'est la faute à la loi de 1877, a dit le Dr Choppin. Cette loi de 1877 est celle que nous avons si vivement combattue et que la législature a passé malgré notre opposition, mais avec certaines modifications.

Ce n'est donc pas au bureau de santé que les négociants auront dû porter leurs plaintes, mais au gouverneur qui est par sa position, tenu d'agir dans les limites strictes des pouvoirs que lui accorde la loi en matière de quarantaine, et qui doit, comme représentant de l'État, tenir compte des grands intérêts commerciaux compromis ou menacés de destruction par une quarantaine de vingt jours. Un tribunal refusé au gouverneur Nicholls, exposant les arguments légaux, scientifiques et commerciaux qu'on peut invoquer contre un proclamation, eût pu l'amener à modifier ce qu'elle a d'excessif.

Nous n'avons pas entendu dire que rien eût été tenté de ce côté. Mais grâce à la louable initiative d'un négociant de la rue Decatur, M. A. Girard, une pétition à la Convention, demandant la suppression de la quarantaine, a été mise en circulation, et elle a été couverte en peu de jours d'un millier de signatures, parmi lesquelles figurent celles des principaux négociants et hommes d'affaires de notre ville, représentant toutes les branches de commerce. Cette pétition a été présentée à la Convention par M. Hennen, du sixième ward, et référée au comité de la quarantaine.

Dans la séance de vendredi, la même question a présenté divers projets d'ordonnance ayant tendu au même sujet: pour inviter le comité à suggérer les moyens de remplacer le bureau de santé et déclarant que la quarantaine ne doit s'appliquer qu'aux ports où la fièvre jaune sévit; pour rappeler la loi de 1870 relative à la quarantaine; pour abroger la loi No 90 de 1877 qui réorganise le bureau de santé; pour prohiber la détention à la quarantaine des navires à bord desquels aucune maladie contagieuse n'aura été constatée.

Par ces diverses propositions, la Convention est saisie de toutes les questions relatives au bureau de santé et à la quarantaine. Il appartient aux intéressés d'appuyer ces propositions par des mémoires, des pétitions et des résolutions adoptées en meeting. La lutte est engagée, il faut la poursuivre, mais par des moyens légaux et pacifiques, par une agitation incessante mais réfléchie qui rappellera constamment l'attention de la Convention sur un sujet d'une importance vitale pour la Nouvelle-Orléans.

LIBRAIRIE HÉBERT.—La maison Hébert, sise au coin des rues Chartres et Bienville, vient de recevoir l'*Illustration* et le *Monde Illustré* du 12 avril.

☞ Les photographies inaltérables par le procédé Lambert sont admirées des connaisseurs; on peut en voir des échantillons au studio de Lalondrelle.

Il y en a qui ne mettent le doigt dans l'œil d'autrui que cuit de ces belles mûres! ..... Il y en a aussi qui ont le bon esprit de ne se chasser qu'à l'Étoile Rouge.

LOUISIANE.

Nous lisons dans le *Meschacebé* :

Les appareaux des récoltes sont belles et les habitants sont satisfaits. Les cannes sont généralement bien levées et grandissent à merveille; le riz est plein de promesses. Seulement le fourre se maintient à un trop bas niveau et l'irrigation naturelle est impossible sur la plupart des terres. Une pluie abondante est tombée vendredi et samedi derniers et depuis le temps a été radieux jusqu'à jeudi soir. Mais hier la pluie a recommencé.

La foire organisée par la paroisse Iberville a eu tout le succès qu'elle méritait. Le mauvais temps est venu contrarier la fête le samedi soir, mais la journée de dimanche a été pour elle un vrai triomphe.

M. Sylvain Reddy, vieillard respecté et estimé de tous ceux qui le connaissent, est mort dimanche dernier, atteint d'une fluxion de poitrine.

Le *Courrier de Nouveau* rend compte de la fête des pompiers de cette localité qui, contrairement le premier jour par la pluie, a été très fructueuse à la maison de pompe. Le lendemain, le soleil ayant reparu, on a repris le programme primitivement, et, tout s'est très bien passé.

Un Pavillon de Plaisance public vient d'être ouvert à Pointe-à-la-Hache, sous la direction de M. Adolphe Cazes, de cette ville, à l'âge de 35 ans, J. B. CAZES, natif des Alpes, Jonais, France, et résidant en Louisiane depuis 1842 et principalement dans la paroisse St. Jean Baptiste. Son corps a été transporté par le steamer "Comeau" à sa résidence à St. Jean Baptiste, où l'enterrement aura lieu dans l'église de cette paroisse, à 10 heures ce matin.

De la part de sa famille.

Décédée hier, à trois heures de l'après-midi, à l'âge de 55 ans, THÉRÈSE MENDEZ, native de Campeche, État de Yucatan, Mexique, et veuve, en secondes noces, de J. Ugarde. Ses amis et connaissances, ainsi que ceux de son fils, M. J. Ugarde, sont priés, sans autres invitations, de vouloir bien assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, dimanche, 4 du courant, à 4 heures et de, sale présent de l'après-midi. Le convoi partira de sa dernière résidence, rue St-Antoine, No 72, près Marais.

Décédée, hier soir à huit heures et demie, JULIETTE MAILLET, âgée de 9 mois, fille de Camille Maillet et de Marie Dauvrich. Les amis et connaissances de la famille sont invités à assister à son enterrement qui aura lieu cet après-midi à 4 1/2 heures. Le convoi partira de la maison mortuaire, rue Dauphine, entre Hôpital et Quartier.

De la part de sa famille.

Fallacia, ayez-vous tous de la tarde, à la calé de 56 ans, TERESA MENDEZ, natural de Campeche, Estado de Yucatan, Mexico, y viuda en segundas nupcias de J. UGARLO. Sus amigos y conocidos estan rogados para que asistan sin otra invitacion, á los funerales que tendran lugar hoy Domingo, 4 del corriente, á las cuatro y media de la tarde. El entierro saldra de su ultima morada, calle de San Antonio No 72, cerca de Marais.

De parte de su familia.

Frères Trésors d'Orléans. — La grande Pompeuse nous invite à nous rendre au BAL DE DIMANCHE, 4 mai 1879, à 1 heure P. M. Grande musique, excellent rafraîchissements pour le soupé et souper en corps et en masse.

Par ordre :
J. BONNAFFE, Chef.
Sergent-Major. Commis.
4 mai—

Le comité chargé par le comité des Dames de charité de l'Hôpital des Lépreux de St-Vincent de Paul, qui auront un concert au profit de l'asile des vieillards à la rue St-Bernard et de l'asile des Orphelines, rue Bourbon, a l'honneur d'informer le public que l'entrée sera gratuite et que l'on pourra tout en jouissant du concert donné le mercredi 30 avril, 1 h. salle de la Concorde, rue des Carondelet.

Le comité croit l'occasion de remercier le public en général ainsi que tous ceux qui ont si généreusement prêté leur concours à cette œuvre charitable.

F. Rigny, Chairman.

Jos. Lozada, Paul Bertrand, A. F. Bayon, O. Mandeville, V. Pardo, S. F. Hyams, E. T. D. Mudge, Yves Mandeville, Mme F. Chevalier, Présidente Vignes, Mme Lozada, Mme Hyams, Mme Bertrand, Mme Vignes, Mme Pujol, Mme Fabacher.

4 mai—1t

Société Union Française de Bienfaisance. — ASSEMBLÉE GÉNÉRALE. — Les officiers et membres de cette société, en règle, et qui sont de service, se réuniront au siège de la société, rue Bourbon, entre Conti et Bienville, le DIMANCHE prochain, 4 du courant, à 9 heures du matin, pour prendre part aux funérailles de notre regretté frère, Jean Bonnaffe.

Par ordre du président,
E. DUCROS, Secrétaire. 4mai—1

Décédé, hier, le 3 mai, à midi et demi, à la résidence de M. Antoine Cazes, de cette ville, à l'âge de 35 ans, J. B. CAZES, natif des Alpes, Jonais, France, et résidant en Louisiane depuis 1842 et principalement dans la paroisse St. Jean Baptiste. Son corps a été transporté par le steamer "Comeau" à sa résidence à St. Jean Baptiste, où l'enterrement aura lieu dans l'église de cette paroisse, à 10 heures ce matin.

De la part de sa famille.

Décédée, hier, à trois heures de l'après-midi, à l'âge de 55 ans, THÉRÈSE MENDEZ, native de Campeche, État de Yucatan, Mexique, et veuve, en secondes noces, de J. Ugarde. Ses amis et connaissances, ainsi que ceux de son fils, M. J. Ugarde, sont priés, sans autres invitations, de vouloir bien assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, dimanche, 4 du courant, à 4 heures et de, sale présent de l'après-midi. Le convoi partira de sa dernière résidence, rue St-Antoine, No 72, près Marais.

Décédée, hier soir à huit heures et demie, JULIETTE MAILLET, âgée de 9 mois, fille de Camille Maillet et de Marie Dauvrich. Les amis et connaissances de la famille sont invités à assister à son enterrement qui aura lieu cet après-midi à 4 1/2 heures. Le convoi partira de la maison mortuaire, rue Dauphine, entre Hôpital et Quartier.

De la part de sa famille.

Fallacia, ayez-vous tous de la tarde, à la calé de 56 ans, TERESA MENDEZ, natural de Campeche, Estado de Yucatan, Mexico, y viuda en segundas nupcias de J. UGARLO. Sus amigos y conocidos estan rogados para que asistan sin otra invitacion, á los funerales que tendran lugar hoy Domingo, 4 del corriente, á las cuatro y media de la tarde. El entierro saldra de su ultima morada, calle de San Antonio No 72, cerca de Marais.

De parte de su familia.

Frères Trésors d'Orléans. — La grande Pompeuse nous invite à nous rendre au BAL DE DIMANCHE, 4 mai 1879, à 1 heure P. M. Grande musique, excellent rafraîchissements pour le soupé et souper en corps et en masse.

Par ordre :
J. BONNAFFE, Chef.
Sergent-Major. Commis.
4 mai—

Le comité chargé par le comité des Dames de charité de l'Hôpital des Lépreux de St-Vincent de Paul, qui auront un concert au profit de l'asile des vieillards à la rue St-Bernard et de l'asile des Orphelines, rue Bourbon, a l'honneur d'informer le public que l'entrée sera gratuite et que l'on pourra tout en jouissant du concert donné le mercredi 30 avril, 1 h. salle de la Concorde, rue des Carondelet.

Le comité croit l'occasion de remercier le public en général ainsi que tous ceux qui ont si généreusement prêté leur concours à cette œuvre charitable.

F. Rigny, Chairman.

Jos. Lozada, Paul Bertrand, A. F. Bayon, O. Mandeville, V. Pardo, S. F. Hyams, E. T. D. Mudge, Yves Mandeville, Mme F. Chevalier, Présidente Vignes, Mme Lozada, Mme Hyams, Mme Bertrand, Mme Vignes, Mme Pujol, Mme Fabacher.

4 mai—1t

Société Union Française de Bienfaisance. — ASSEMBLÉE GÉNÉRALE. — Les officiers et membres de cette société, en règle, et qui sont de service, se réuniront au siège de la société, rue Bourbon, entre Conti et Bienville, le DIMANCHE prochain, 4 du courant, à 9 heures du matin, pour prendre part aux funérailles de notre regretté frère, Jean Bonnaffe.

Par ordre du président,
E. DUCROS, Secrétaire. 4mai—1t

Marchés exceptionnels à consulter cette semaine au magasin de MM. Popin et Broussard, 156 rue du Canal.

Total à la date..... $23,000 00
C. A. Maquire..... 10 00
M. Zann..... 5 00
$23,015 00

Liste de souscription des actionnaires de cette banque à l'association annuelle organisée ce jour :

Anderson & Simpson..... $100 00
Chew et Gilbert Green & Co..... 25 00
J. T. Ward & Co..... 5 00
E. B. Musgrove..... 5 00
Jourdenel & Co..... 25 00
A. R. Pigott..... 25 00
Hilbert & Co..... 25 00
C. J. Shepherd & Co..... 25 00
H. & R. Hart..... 25 00
Anderson & Simpson..... 25 00
Stevens & Co..... 25 00
Miller, Duckworth & Co..... 25 00
Henry Hall & Co..... 25 00
John Boland..... 25 00
Hall, Hamilton Cassard & Co..... 25 00
L. Cichet & Co..... 25 00
Citizen & Co..... 25 00
J. J. Stewart..... 25 00
E. W. Whitehurch..... 25 00
C. H. Schmidt..... 25 00
Wm. Heyt & Co..... 25 00
Kenny..... 25 00
J. L. Gleuy..... 25 00
Bayne et Boswell..... 25 00
W. A. Johnston..... 25 00
A. G. Winchester..... 25 00
Wilkins & Fisher..... 25 00
J. W. Hill..... 25 00
Hawkins, Amery & Co..... 25 00
J. L. Fenner..... 25 00
J. L. Fenner..... 25 00
Fenner & Hawkins..... 25 00
H. R. Smith..... 25 00
Isaac T. Smith..... 25 00
A. T. Gernon..... 25 00

Comité des banques, compagnies d'assurance, etc :

Merchants' Mutual Insurance Company..$1,000 00
Metropolitan Bank..... 1,000 00
Louisiana Bank..... 1,000 00
New Orleans Insurance Company..... 1,000 00
Crescent Insurance Company..... 1,000 00
Mercantile Insurance Company..... 1,000 00
New Orleans and Carrollton Railroad..... 1,000 00
Crescent City railroad..... 1,000 00
Eagle Insurance Company..... 1,000 00

Comité sur le tabac :

Fisher & Son..... 5 00 00
John Kelly..... 10 00 00

Comité sur les courtiers de coton :

F. Doherty..... 25 00
J. L. Harvie..... 25 00
F. A. Lee & Co..... 25 00
Lee & Co..... 25 00
Julius Le Maire..... 25 00
H. Bottom..... 25 00
H. Hampton..... 25 00
Rigaud Dufour..... 25 00
J. E. O'Connor..... 25 00
Lebeuf-Lee & Dubin..... 25 00
Jacob Newman..... 25 00
Pascal & Soniat..... 25 00
Mcnon, Hyman & Co..... 25 00
Trevigne & Lyons..... 25 00
Fisher & Miller..... 25 00
R. C. Fenner..... 25 00
J. Lichtenstein..... 25 00
W. W. Connor..... 25 00
J. L. Gaulier..... 25 00
Henry Bear..... 25 00
Bernard Chassaignac..... 25 00
A. Lanaise..... 25 00
H. B. Davis..... 25 00
Barnes & Saizan..... 25 00
Peter Hallwege..... 25 00
Joseph Newman..... 25 00
John Klein & Co..... 25 00
De Buys & Ogden..... 25 00
R. T. Pescud..... 25 00
H. Lemon..... 25 00
H. Reed..... 25 00

Comité sur les pesseurs :

Seymour & Stevens..... 25 00
A. W. Hyam..... 25 00
James Bentley..... 25 00
W. F. Seebold..... 25 00
E. B. Musgrove..... 25 00
Gen. Ellis & Bro..... 25 00
T. Pierrevillard..... 25 00
Miles Meyer..... 25 00
F. F. Hassell..... 25 00
Hébert & Co..... 25 00

Comité sur les salons et billards :

B. McCoy..... 25 00
Thos. Hand..... 10 00

Comité sur les bijoutiers et marchandises de fantaisie :

A. M. Hill..... 5 00
C. Dechenaux..... 2 50

Comité sur les marchands de bois et charbons :

A. Lambert & Co..... 50 00
St. Bernard Coal Company..... 25 00
M. & C. Tyler..... 15 00
Wm. Fitzpatrick..... 10 00
Wm. Lee..... 10 00
John F. H. Short..... 5 00
G. A. Miltenberger & Co..... 25 00
Hébrard & Rosa..... 5 00

Marié, mercredi, 30 avril 1879, à la Cathédrale St-Louis, par le Rév. Père Mignot, M. ARMAND CAPDEVIELLE à Mlle JOSÉPHINE GALLIER, tous deux de cette ville.

Pas de cartes

CHILLIS-MÉNIER.—Marié, mardi, 29 avril 1879, par le Rév. Chevreux, à l'église St-Augustin, M. EMILE CHILLIS, natif de Mexique, à Mlle BERTHE MÉNIER, de cette ville. Pas de cartes.

Décédé, hier, le 3 mai, à midi et demi, à la résidence de M. Antoine Cazes, de cette ville, à l'âge de 35 ans, J. B. CAZES, natif des Alpes, Jonais, France, et résidant en Louisiane depuis 1842 et principalement dans la paroisse St. Jean Baptiste. Son corps a été transporté par le steamer "Comeau" à sa résidence à St. Jean Baptiste, où l'enterrement aura lieu dans l'église de cette paroisse, à 10 heures ce matin.

De la part de sa famille.

Décédée, hier, à trois heures de l'après-midi, à l'âge de 55 ans, THÉRÈSE MENDEZ, native de Campeche, État de Yucatan, Mexique, et veuve, en secondes noces, de J. Ugarde. Ses amis et connaissances, ainsi que ceux de son fils, M. J. Ugarde, sont priés, sans autres invitations, de vouloir bien assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, dimanche, 4 du courant, à 4 heures et de, sale présent de l'après-midi. Le convoi partira de sa dernière résidence, rue St-Antoine, No 72, près Marais.

Décédée, hier soir à huit heures et demie, JULIETTE MAILLET, âgée de 9 mois, fille de Camille Maillet et de Marie Dauvrich. Les amis et connaissances de la famille sont invités à assister à son enterrement qui aura lieu cet après-midi à 4 1/2 heures. Le convoi partira de la maison mortuaire, rue Dauphine, entre Hôpital et Quartier.

De la part de sa famille.

Fallacia, ayez-vous tous de la tarde, à la calé de 56 ans, TERESA MENDEZ, natural de Campeche, Estado de Yucatan, Mexico, y viuda en segundas nupcias de J. UGARLO. Sus amigos y conocidos estan rogados para que asistan sin otra invitacion, á los funerales que tendran lugar hoy Domingo, 4 del corriente, á las cuatro y media de la tarde. El entierro saldra de su ultima morada, calle de San Antonio No 72, cerca de Marais.

De parte de su familia.

Frères Trésors d'Orléans. — La grande Pompeuse nous invite à nous rendre au BAL DE DIMANCHE, 4 mai 1879, à 1 heure P. M. Grande musique, excellent rafraîchissements pour le soupé et souper en corps et en masse.

Par ordre :
J. BONNAFFE, Chef.
Sergent-Major. Commis.
4 mai—

Le comité chargé par le comité des Dames de charité de l'Hôpital des Lépreux de St-Vincent de Paul, qui auront un concert au profit de l'asile des vieillards à la rue St-Bernard et de l'asile des Orphelines, rue Bourbon, a l'honneur d'informer le public que l'entrée sera gratuite et que l'on pourra tout en jouissant du concert donné le mercredi 30 avril, 1 h. salle de la Concorde, rue des Carondelet.

Le comité croit l'occasion de remercier le public en général ainsi que tous ceux qui ont si généreusement prêté leur concours à cette œuvre charitable.

F. Rigny, Chairman.

Jos. Lozada, Paul Bertrand, A. F. Bayon, O. Mandeville, V. Pardo, S. F. Hyams, E. T. D. Mudge, Yves Mandeville, Mme F. Chevalier, Présidente Vignes, Mme Lozada, Mme Hyams, Mme Bertrand, Mme Vignes, Mme Pujol, Mme Fabacher.

4 mai—1t

Société Union Française de Bienfaisance. — ASSEMBLÉE GÉNÉRALE. — Les officiers et membres de cette société, en règle, et qui sont de service, se réuniront au siège de la société, rue Bourbon, entre Conti et Bienville, le DIMANCHE prochain, 4 du courant, à 9 heures du matin, pour prendre part aux funérailles de notre regretté frère, Jean Bonnaffe.

Par ordre du président,
E. DUCROS, Secrétaire. 4mai—1t

UNE REPRÉSENTATION
Sera donnée par les
CONTINENTAL GUARDS
AU THÉATRE DES VARIÉTÉS.
— Lundi —
Vendredi et Samedi soirs, 9 et 10 mai,
Pour payer une dette due au Les Monuments Association par le Continental Souvenir Association.

UNE PARTIE DE DOMINOS
DONT CHAQUE PIÈCE SERA REPRÉSENTÉE PAR UNE PERSONNE VIVANTE,
sera jouée
par deux membres bien connus, musiciens de Nouvelle-Orléans Chess Club.

Du magnifique tableau ci-dessus représentant d'une façon artistique, exécuté sur toile de soie, une photographie sera tirée et remise à chaque spectateur, et un exemplaire chaque soir pour les Continentals, et un exemplaire chaque soir pour les Continentals.

Un certain nombre de dames bien connues vont changer de l'arrangement du tableau dans la dernière soirée, et des photographies différentes seront tirées pour les dames.

Représentations tous les soirs durant la dite Foire.
Entrée..... 50 cents
Siège réservé 10 cents extra
4 mai—

IMPORTATION DIRECTE DE
DANZIGER
181.....Rue du Canal.....181
(Ci-devant Tetard)

Nous venons de recevoir 10 caisses de Liqueurs de toutes sortes, directement importées de Danzig, lesquelles nous offrons à nos amis et à la partie du LUNCH également à un bon marché.

Remarquons quelques prix pour Dames :

Chartreuse pour Dames, livrées à la main, à seulement $1 50, valant $2 00 la pièce, ce qui prouve qu'une dame bien servie est bientôt remplacée.

Kümmel Hage de dessins pour dames, de notre propre manufacture, ne peut être mieux surpassé comme goût et élégance.

Observons quelques prix :

Liqueurs pour dames, à 6 pièces, bien choisies, à seulement 50 cts.
Liqueurs pour dames, à 12 pièces, bien choisies, à seulement $1 00.
Liqueurs pour dames, à 24 pièces, bien choisies, à seulement $1 50.
Liqueurs pour dames, à 36 pièces, bien choisies, à seulement $2 00.
Liqueurs pour dames, à 48 pièces, bien choisies, à seulement $2 50.
Liqueurs pour dames, à 60 pièces, bien choisies, à seulement $3 00.
Liqueurs pour dames, à 72 pièces, bien choisies, à seulement $3 50.
Liqueurs pour dames, à